

# COVID-19

## Infolettre aux familles

### CHSLD



Le 15 mars 2021

#### La région de la Chaudière-Appalaches maintenant au palier d'alerte 3 (Orange)

Notre région a, depuis le 8 mars, été placée au palier d'alerte 3 (orange) en raison de la diminution des indicateurs liés à la transmission du virus de la COVID-19 dans la communauté. Bien que le passage au palier d'alerte orange permette certains assouplissements dans la communauté, les changements aux consignes applicables en CHSLD demeurent limités. Certaines mesures ont été modifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais il demeure quand même prudent, toujours dans le but de favoriser le maintien de la santé et de la sécurité de nos résidents et de diminuer le risque d'éclotions. Voici les principaux changements et quelques précisions aux consignes à respecter.

- Un proche aidant à la fois, pour **un maximum de deux personnes par 24 heures**, peut se présenter au CHSLD, et ce, par résident. Ces deux proches aidants doivent être connus du CHSLD et avoir préalablement été identifiés.

*Le proche aidant est une personne de la famille ou non, dont le soutien auprès du résident est offert de façon régulière pour répondre à des besoins et pour contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche : accompagnement pour les repas, surveillance et vigilance face à l'état général, soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou récréative, aide à la marche, soutien sur le plan moral ou réconfort.*

- La présence d'une dame de compagnie est toujours permise. Elle est alors incluse dans le maximum prescrit de deux proches aidants par résident.
- Un proche aidant peut accompagner l'usager pour une marche dans le corridor ou à l'extérieur (toute clientèle). En plus du port de la protection oculaire et du masque de procédure (en tout temps), le proche aidant doit veiller au respect de la distanciation physique de deux mètres avec les autres résidents et les membres du personnel. **Comme les corridors de certains CHSLD offrent très peu d'espace, il est important de valider avec le gestionnaire les possibilités et les adaptations possibles.**
- Les professionnels de l'équipe interdisciplinaire interne (ergothérapeute, physiothérapeute, intervenant social, nutritionniste, etc.) et externe de l'établissement (dentiste, orthopédiste, podologue, etc.) sont toujours invités à favoriser la consultation et l'intervention à distance. Maintenant, **en fonction des besoins signalés et du jugement clinique, ils sont autorisés à augmenter la fréquence de leurs visites.**
- Le personnel rémunéré par le milieu pour la réalisation d'activités de loisirs en petit groupe ou pour l'animation d'activités de **musicothérapie et de zoothérapie est maintenant permis.**
- En ce qui concerne les chanteurs, sachez que grâce à une procédure stricte et au recours à des écrans en plexiglass, les CHSLD du CISSS de Chaudière-Appalaches ont obtenu l'approbation du Service de prévention et de contrôle des infections de permettre la tenue de certaines prestations.
- Les **animaux de compagnie qui accompagnent une personne proche aidante à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu de vie sont permis**, mais selon la directive en vigueur dans le milieu de vie et suivant une entente préalable avec le gestionnaire.
- L'accès au CHSLD et au terrain de l'établissement n'est toujours pas permis aux autres visiteurs.

Il s'agit de mesures temporaires, évolutives et sujettes à changement en fonction de l'évolution de la situation. Vous trouvez l'ensemble des directives applicables en CHSLD en fonction des paliers d'alerte en cliquant sur ce lien : [https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev3\\_tableau-a.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev3_tableau-a.pdf)

Nous vous encourageons à garder le contact avec votre proche, par téléphone ou par les moments proposés pour des échanges par le biais des tablettes électroniques. Votre collaboration est toutefois demandée pour coordonner les moments de discussion en fonction de la capacité et de la disponibilité de nos intervenants à accompagner les résidents.

Bien sûr, s'il y avait un cas confirmé, un cas en investigation ou une éclosion dans l'un des CHSLD, certaines consignes seraient ajustées localement et les familles concernées seraient avisées dans les meilleurs délais.

Le gestionnaire responsable du CHSLD demeure disponible pour répondre à vos questions.

Merci de votre soutien et de votre collaboration habituelle.

### Vos droits

Vos comités de résidents et d'usagers ont à cœur le respect de vos droits et continuent de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées, de même que la qualité des soins et services aux usagers. N'hésitez pas à les contacter en téléphonant au comité des usagers du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire à [familles.chsld.cisssca@sss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@sss.gouv.qc.ca) afin de nous adresser vos **questions d'ordre général** liées au contexte de la pandémie et les mesures appliquées en CHSLD. Les messages sont lus régulièrement et les réponses se trouveront dans la foire aux questions sur la page Web.

**En ce qui concerne l'information spécifique à votre proche**, que ce soit en lien avec les soins et services reçus, son état de santé et de bien-être ou toute autre question d'ordre clinique, chaque CHSLD a mis en place des moyens de communication pour que vous soyez bien informés. Toutes les familles sont contactées de façon régulière par un membre du personnel afin de donner des nouvelles du résident. De plus, il est toujours possible de joindre l'équipe de soins par téléphone.

**Foire aux questions :**  
[foire aux questions](#)

**Boîte courriel unique :**  
[familles.chsld.cisssca@sss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@sss.gouv.qc.ca)